

Charte des Valeurs

Un guide fondamental

Pour les membres de l'Université Moulay Ismail

Mission générales

- d'assurer son rayonnement par la qualité de son enseignement et de sa recherche ;
- de promouvoir ses domaines d'excellence et de garantir leur compétitivité ;
- de favoriser les partenariats nationaux et internationaux avec des institutions de formation tertiaire ;
- de contribuer au développement socio-économique et culturel de la ville de Meknès.

Universalité

- L'Université Moulay Ismail diversifie le champ des connaissances dans tous les domaines de la science, en faisant communiquer les disciplines et les savoirs ;
- Impliquée à la communauté scientifique nationale et internationale, l'Université Moulay Ismail met ses résultats au profit de toute personne.

Invention et créativité

- La diversité de l'offre de formation de l'UMI lui permet d'inventer de nouveaux modes de production et de diffusion des connaissances ;
- Afin de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. Et consciente de la mutation du monde a toujours une muse d'innovation et de création ;
- Encouragement de la mobilité et les échanges culturels.

Liberté

- garantit l'exercice des libertés académiques ;
- revendique l'autonomie de la recherche et de l'enseignement ;
- défend la liberté d'enseigner, d'effectuer des recherches et d'en diffuser les résultats

Civisme et Respect de lois

- Les enseignants chercheurs, le personnel administratif et technique considèrent, comme exigence élémentaire, le respect de la législation nationale, des règles de

civisme régissant leur activité professionnelle et des conventions internationales ratifiées par le Maroc ;

- Ils s'engagent à respecter les principes fondamentaux des Droits de l'Homme et à renforcer l'Etat de Droit en combattant la violence, la fraude et la concurrence déloyale.

ETHIQUE SOCIALE

- Ils agiront à la création et à l'entretien de lieux de travail adéquats et conformes aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur ;
- Ils s'engagent à respecter les droits et la dignité de leur salariés et à veiller à l'amélioration de leur condition de vie et notamment ;
- le refus de la violence, considérée comme inacceptable sous toutes ses formes : physique, verbale, psychologique, morale,.... par respect pour l'autre et pour soi ;
- Bannir dans leur sélection toutes pratiques discriminatoires basées sur des critères autres que la compétence professionnelle, Privilégier la concertation et le dialogue et s'interdire toute forme de harcèlement ;
- Respecter leur droit à un repos hebdomadaire et au congé annuel ;
- Accorder une Liberté académique, ou liberté de la recherche universitaire, c'est une liberté qui doit être liée à toute absence d'ingérence légale, physique ou structurelle qui provient d'acteurs étatiques ou non étatiques à l'encontre de l'autonomie personnelle, de l'indépendance et de l'intégrité du chercheur ;
- Prendre des mesures pour promouvoir l'égalité des chances et lutte contre les discriminations.